Villeparisis (77) : peine de prison aménagée pour un jeune de 19 ans qui avait agressé un père de famille avec une barre de fer pour lui voler son vélo

27/07/2022 à 18h44



Un couteau, une barre de fer et des visages dissimulés… pour un vélo. C'est pour de graves violences que ce Villeparisien de 19 ans était jugé, ce mercredi, par le tribunal correctionnel de Meaux. Sa victime : le frère d'un employé d'un restaurant de la rue Jean-Jaurès, à Villeparisis, frappé en pleine rue par deux agresseurs. La scène avait été filmée par les caméras de surveillance de la ville. L'enquête, menée par le commissariat d'agglomération de Villeparisis, avait mené à l'interpellation du prévenu. La victime avait été attaquée par deux agresseurs, le visage masqué, en pleine rue, le 9 juillet dernier.

Derrière la vitre du box, ce dernier s'exprimait avec aisance : « *Je reconnais avoir donné juste un coup de poing* ». La présidente Isabelle Verissimo n'a pas caché sa surprise : « *Ah, une quatrième version !* » […]

La version du père de famille roué de coups – qui lui ont valu sept jours d'incapacité totale de travail – était beaucoup plus simple. Tout en montrant ses blessures à la tête et au bras, il a expliqué à la barre du tribunal que le prévenu l'avait frappé avec une barre de fer, tandis qu'un second agresseur – non identifié – s'était servi de son couteau. Les deux hommes étaient masqués pendant l'agression. « *Ils voulaient demander mon vélo. J'ai couru sur la route, mon frère est sorti, les gens aussi* ». […]

L'avocat de la défense Me Romuald Sayagh a plaidé le jeune âge de son client : « ***On juge un post-adolescent. Effectivement, il n'est pas très agréable à entendre, il ne sait pas faire mais ce qu'on prend pour de l'arrogance, c'est de la peur. Un caïd, lui ? Soyons sérieux, ne lui faisons pas cet honneur. Vous pensez que le jeter en prison, ça va le faire mûrir ? Il faut qu'il soit suivi par un juge d'application des peines.*** » **Le tribunal a prononcé une peine de 18 mois de prison, dont huit ferme : deux seront exécutés derrière les barreaux et six autres seront aménagés. Une interdiction de paraître à Villeparisis pendant deux ans a été prononcée.**

Le Parisien